

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

DEPARTEMENT  
VENDEE-----  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Le 16 Novembre 2018****Nombre de Conseillers****L'an deux mil dix-huit, le seize novembre à 20H**

lieu		Le Conseil Municipal de la Commune de MOUILLERON-SAINT-GERMAIN s'est réuni au
- En exercice	24	ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de <b>M. JOSSE</b>
<b>Valentin,</b>		<b>Maire.</b>
- Présents	18	<b>Membres du Conseil :</b> JOSSE Valentin, PINEAU Stéphane, VENEAU Geneviève,
+ 3 pouvoirs		COUSIN Pascal, MEUNIER Hélène, COSSET Michel, CLAIRAND Claudie, BETARD
		Jean-Pierre, DANIAU Gérard, CHAIGNEAU Jean-Pierre, BATTEUR David, BERTHON
		Marylène, BETARD Gildas, , BREMAUD Michelle, BROMET Jeanne-Marie, de
		GAILLARD François, DUCEPT Bernard, GROLIER Alexandrine, GUILLET Murielle,
		MARCHAND Chantal, METAY Vincent, RAINTEAU Jean-Noël, SOULARD Anne,
		VINCENT Anthony
- Votants	21	<b>Absents excusés :</b> Anthony VINCENT, Gérard DANIAU, Alexandrine GROLIER
		<b>Absents :</b> David BATTEUR, Vincent METAY, Chantal MARCHAND,
		<b>Secrétaire :</b> Gildas BETARD
- Absents	: 6	Anthony VINCENT a donné procuration à Jean-Pierre BETARD
		Alexandrine GROLIER a donné procuration à Claudie CLAIRAND
		Gérard DANIAU a donné procuration à François De GAILLARD

**Date de la convocation : 12 novembre 2018****ORDRE du JOUR.**

- Examen des déclarations d'intention d'aliéner
- Restitution de la piscine de la Communauté de Communes à la commune (écriture comptable)
- Passation de contrat pour la mise à disposition d'un véhicule avec des encarts publicitaires
- Marché de travaux rue de Beaulieu
- Approbation de divers devis
- Suppression d'emploi suite aux avancements de grade de l'année 2018
- Proposition de prêt de 200 000 €
- Questions diverse

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à Mr et Mme VENEAU Franck et Lydia**  
**N° 201811D001**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître AUVINET, notaire à La Caillère Saint-Hilaire, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Mr et Mme VENEAU Franck et située 14 rue de la Maladrie à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

**Cette propriété est cadastrée ZD 249 et ZD 275 d'une surface totale 17 a 12 ca.**

**Cette propriété est vendue au prix de 175 000 € plus frais d'acte.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.**

**OBJET : RESTITUTION DE LA PISCINE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE  
N° 201811D002**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1321-3 : lorsque le bien n'est plus affecté par l'EPCI, au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition, le bien mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences est restitué et réintégré dans le patrimoine de la commune pour leur valeur nette comptable avec les adjonctions effectuées par l'EPCI le cas échéant.

Le Conseil Municipal à 20 voix pour et 1 abstention autorise Mr le Maire de signer le Procès-Verbal de restitution de la piscine de Mouilleron en Pareds dont le bien figure en annexe.

PROCES VERBAL DE RESTITUTION DE L'ACTIF											
Collectivité remettante Communauté de Communes La Châtaigneraie						Collectivité bénéficiaire Mouilleron St Germain					
Immobilisations											
N° compte	N° inventaire	Libellé	Valeur acquisition	Amortissements	Valeur nette	N° compte	N° inventaire	Libellé	Valeur acquisition	Amortissements	Valeur nette
21738	2173801993001	Piscine Mouilleron en Pareds	128 592.04 €	- €	128 592.04 €		2423001993001	Bassin de natation	128 592.04 €	- €	128 592.04 €
La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie Le Président,						Commune de Mouilleron St Germain Le Maire,					
Eric RAMBAUD						JOSSE Valentin					

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE AVEC DES ENCARTS PUBLICITAIRES  
N° 201811D003**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le représentant de l'entreprise VISIOCOM « TRAFIC COMMUNICATION » concernant la mise à disposition d'un véhicule avec des encarts publicitaires. Cette entreprise propose des emplacements publicitaires permettant le financement du véhicule.

La commune pour sa part finance les frais d'assurance, d'entretien et de carburant.

**Ce contrat est d'une durée de 3 ans ;**

Après délibération, le conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- **d'approuver le contrat de location**
- **d'autoriser Mr le Maire à signer** tous les documents relatifs à ce dossier

**OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE BEULIEU, RD8 N° 201811D004**

Mr le Maire informe le conseil que le marché pour l'aménagement de la rue de Beaulieu, RD 8 a été publié dans le journal le 25 septembre 2018.

Cette consultation fait l'objet de 2 lots :

- **Lot N° 1 : Voirie et Réseaux divers**
- **Lot N° 2 : Signalisation verticale et horizontale**

Le marché de travaux est un marché à tranches pour les lots N° 1 et 2 :

- Tranche ferme : Réalisation de la rue de Beaulieu
- Tranche optionnelle N° 1 : Réaménagement de la cité des Dentelettes

Il est prévu une prestation supplémentaire éventuelle au lot N° 1 :

✓ **PSE N° 1 : Aménagement du parvis du temple**

Il est prévu une prestation supplémentaire éventuelle au lot N° 2 :

✓ **PSE N° 1 : Signalisation du parvis du temple**

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des offres :

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES DU LOT N°1**

**SANS PSE :**

Entreprises	Note financière sur 20	Note pondérée 60 %	Note technique Sur 20	Note pondérée 40 %	TOTAL	Classement
<b>CHARIER TP SUD</b>	20,00	<b>12,00</b>	16,00	<b>6,40</b>	<b>18,40</b>	<b>1<sup>er</sup></b>
<b>COLAS CENTRE OUEST</b>	16,47	<b>9,88</b>	8,50	<b>3,40</b>	<b>13,28</b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
<b>EIFFAGE ROUTE SUD OUEST</b>	16,21	<b>9,73</b>	16,00	<b>6,40</b>	<b>16,13</b>	<b>2<sup>ème</sup></b>

**AVEC PSE :**

Entreprises	Note financière sur 20	Note pondérée 60 %	Note technique Sur 20	Note pondérée 40 %	TOTAL	Classement
<b>CHARIER TP SUD</b>	20,00	<b>12,00</b>	16,00	<b>6,40</b>	<b>18,40</b>	<b>1<sup>er</sup></b>
<b>COLAS CENTRE OUEST</b>	16,35	<b>9,81</b>	8,50	<b>3,40</b>	<b>13,21</b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
<b>EIFFAGE ROUTE SUD OUEST</b>	16,12	<b>9,67</b>	16,00	<b>6,40</b>	<b>16,07</b>	<b>2<sup>ème</sup></b>

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES DU LOT N°2****SANS PSE :**

Entreprises	Note financière sur 20	Note pondérée 60 %	Note technique Sur 20	Note pondérée 40 %	TOTAL	Classement
<b>ESVIA</b>	<b>20,00</b>	<b>12,00</b>	16,50	<b>6,60</b>	<b>18,60</b>	<b>1<sup>er</sup></b>
<b>SIGNALISATION 85</b>	<b>19,17</b>	<b>11,50</b>	14,50	<b>5,80</b>	<b>17,30</b>	<b>2<sup>eme</sup></b>
<b>SVEM / ASR</b>	<b>16,68</b>	<b>10,01</b>	15,00	<b>6,00</b>	<b>16,01</b>	<b>3<sup>eme</sup></b>

**AVEC PSE :**

Entreprises	Note financière sur 20	Note pondérée 60 %	Note technique Sur 20	Note pondérée 40 %	TOTAL	Classement
<b>ESVIA</b>	<b>20,00</b>	<b>12,00</b>	16,50	<b>6,60</b>	<b>18,80</b>	<b>1<sup>er</sup></b>
<b>SIGNALISATION 85</b>	<b>19,13</b>	<b>11,48</b>	14,50	<b>5,80</b>	<b>17,28</b>	<b>2<sup>eme</sup></b>
<b>SVEM / ASR</b>	<b>16,40</b>	<b>9,84</b>	15,00	<b>6,00</b>	<b>16,04</b>	<b>3<sup>eme</sup></b>

Au regard de l'analyse décrite, il est proposé d'attribuer les marchés relatifs à l'exécution des travaux d'aménagement de la Rue de Beaulieu RD8 à Moulleron Saint Germain aux candidats qui ont présenté des offres économiquement les plus avantageuses, soit :

- **LOT n°1 – VOIRIE :**

L'entreprise **CHARIER TP SUD**, après confirmation et engagement à respecter le cahier des charges et les prestations définies suivant les prix unitaires, pour un montant de 297 397,08 € HT avec PSE soit 356 876,50 € TTC ou sans PSE pour 287 522.26€HT soit 345 026.71.

- **LOT n°2 – SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE :**

L'entreprise **ESVIA** pour un montant de 20 211,70 € HT avec PSE soit 24 254.04 € TTC ou sans PSE pour 18 066.90€HT soit 21 680.28€TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

- **Approuve à l'unanimité le marché relatif à l'aménagement de la rue de Beaulieu, RD 8, à :**
  - **LOT N° 1 à l'entreprise CHARIER TP de Cerizay**, comprenant la tranche optionnelle et PSE n° 1 pour un montant total de 297 397.08 € HT soit 356 876.50 € TTC.
  - **LOT N° 2 à l'entreprise ESVIA d'INDRE (Loire Atlantique)**, comprenant la tranche optionnelle et PSE N°1 **pour un montant total de 20 211.70 € HT.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les marchés** passé selon la procédure adaptée – article 27 du décret du 25 mars 2016 avec l'entreprise CHARIER TP de Cerizay et l'entreprise ESVIA d'Indre.
- **A signer tous documents relatifs à ce marché.**

**OBJET : SUPPRESSION D'EMPLOI SUITE AVANCEMENT DE GRADE  
N° 201811D005**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Suite aux avancements de grade, il convient de :

- Supprimer le grade d'adjoint technique territorial à temps complet
- Supprimer le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 2 octobre 2018,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 mai 2018,

Considérant la nécessité de supprimer, l'emploi d'adjoint technique territorial à plein temps et l'emploi d'adjoint administratif territorial, en raison des avancements de grade,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

### FONCTIONNAIRES

- **la suppression d'un poste d'adjoint technique territoriale**, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 4
- nouvel effectif 3

- **la suppression d'un poste d'adjoint administratif territoriale**, permanent à temps complet

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif territoriale, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018,

Filière : Administratif,

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif territorial :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif 0

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : APPROBATION DU DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES OUVERTURES DE LA SALLE LOUTRAKY  
N° 201811D006**

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de 3 entreprises pour le remplacement des ouvertures de la salle Loutraky.

En effet, la salle Loutraky a été cambriolée plusieurs fois, les ouvertures ont été réparées à chaque effraction, mais à force les ouvertures sont déformées.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Menuiserie BACLE	8 489.08 €	10 186.90 €
RENAULT et Fils	9 239.00 €	11 086.80 €
LEB Menuiserie	9 707.23 €	11 648.68 €

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis l'entreprise BACLE d'un montant de 8 489.08 € HT** soit 10 186.90 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce devis.

**OBJET : APPROBATION DU DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU CENTRE PERISCOLAIRE  
N° 201811D007**

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de 2 entreprises pour le remplacement de la chaudière du centre périscolaire qui est en panne.

Entreprises	Puissance de la chaudière	Montant HT
BOUTET Entreprise	35 KW	7 154.03 €
BOISSINOT Fabien	35 kw	5 197.98 €

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis l'entreprise BOISSINOT Fabien d'un montant de 5 197.58 € HT** soit 6 237.58 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce devis.

**OBJET : PARTENARIAT AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS  
N° 201811D008**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de la Fondation 30 Millions d'amis. La Fondation nous informe qu'elle ne renouvellera pas la convention de stérilisation et d'identification des chats errants. Cette fondation prenait en charge la totalité des frais de capture des chats (identification et stérilisation).

**Elle nous propose de participer à hauteur de 50 %** dans cette campagne de stérilisation et d'identification. Pour cela, la commune doit estimer le nombre de chat qu'elle souhaite stériliser et identifier et verser la subvention correspondante à la Fondation 30 millions d'amis. La procédure reste ensuite la même, la commune met en place les pièges pour capturer les chats, vérifient qu'ils ne sont pas tatoués, puis les emmène chez le vétérinaire pour qu'ils soient identifiés et stérilisés. Le vétérinaire adresse ensuite la facture à 30 millions d'amis.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide :

- **De verser la somme de 525 €** à la Fondation 30 millions d'amis (correspondant à la capture de 15 chats)
- **D'autoriser Mr le Maire à signer** tout document relatif à **ce partenariat**.

---

**Pour Copie conforme**

**Le Maire,  
Valentin JOSSE**